



## Soutien pour les uns, Ignorance pour les autres



Suite à l'interpellation de nombreux salariés vis à vis d'une responsable RH pour qui une pétition a été transmise à l'ensemble des salariés, sachez que la **CGT** partage pleinement vos interrogations, combien de CONSEILLERS, de REX, de SUPERVISEURS...ont eu des sanctions sans avoir droit à une pétition ? **La CGT** ne soutient pas la pétition pour la défense de la HRBP car quand c'est pour un salarié lambda ils ne le font pas.

Il est étrange de voir une pétition de ce genre apparaître alors que depuis des mois des sujets touchant les travailleurs du quotidien n'ont pas fait l'objet d'appel à la prise de conscience.

Combien viennent avec la boule au ventre, sans oublier vos salaires qui sont pour les 3/4 au SMIC avec des bonus quasi inatteignables.

Les salariés auraient aimé lire des résultats concrets en matière de défense de droits et d'avantages, en matière de bien-être au travail ... Mais la direction récalcitrante sur tous les sujets, combiné à la passivité de certains représentants, nous conduit au constat que l'instance du CSE n'a pas tous les moyens pour défendre les intérêts des salariés.

La **CGT** estime que ce procédé de pétition à l'instant « T » est inopportun au vu des problématiques récentes et actuelles.

Pour information, il a fallu l'intervention en CSE de l'inspecteur du travail Monsieur Virgil Garsmeur le 31/01/2025, pour rappeler à l'ordre la direction sur leurs obligations.

Pour rappel : Vous n'avez plus de compte rendu de réunion depuis septembre 2024.

Les négociations obligatoires annuelles censées se tenir l'année dernière, pour des potentiels avantages octroyés aux salariés, accusent un retard jamais vu. Autant d'exemples qui démontrent que le soutien n'est pas donné là où il le faudrait.

Sachez que la **CGT** œuvre pour l'ensemble des salariés. Nous avons envoyé un courriel à la direction, le 28/03/2025 pour demander l'ouverture des accords de substitutions, en précisant en réunion CSE que les ex-fusionnés conservent leur acquis jusqu'à la signature de l'accord, si celui-ci est à la hauteur de vos revendications. Si tel n'est pas le cas, la **CGT** fera appel à la grève : NOUS REVIENDRONS VERS VOUS, la première réunion est prévue le 16/04/2025.



**N'hésitez pas à nous solliciter :**

**Je me syndique**

**Fatima ABENAI Déléguée Syndicale CGT, 06 10 30 85 41**  
**Ibtissem EL N FISSI, Mandat National CGT, 06 17 15 94 15**